



Association Régionale pour
l'Action sociale du District de Nyon

Conseil intercommunal

**Procès-verbal
de la séance de l'assemblée du Conseil intercommunal de l'ARAS
du 4 juin 2020 à Le Vaud**

Mme Isabelle Jaquet, Présidente, ouvre la séance, à 18h30, et remercie la commune de Le Vaud pour son accueil ainsi que pour les mesures de sécurité mises en place. Elle indique aussi que des masques sont à disposition et que si des personnes souhaitent déplacer leur chaise, ils peuvent le faire sans autre. Elle remercie la Préfecture d'avoir permis la tenue de cette séance.

1. Appel

Il est procédé à l'appel. Le quorum est atteint avec 34 communes présentes sur 47. L'assemblée peut valablement siéger.

Excusés :

Commune de Borex
Commune de Coppet – Mme Wildi Sugranes
Commune d'Essertines
Commune de Genolier – Mme Florence Sage
Commune de Marchissy
Commune de Mies
Commune de Vich – M. Michel Burnand
Commune de Gland

Absents :

Commune de Bassins
Commune de Bursins
Commune de Commugny
Commune de Gilly
Commune de Trélex

Pour le Comité de direction :

Mme Stéphanie Schmutz, Présidente, Municipale à Nyon
Mme Isabelle Monney, Municipale à Gland
Mme Dominique Bory, Municipale à La Rippe
Mme Elvira Rölli, Municipale à Arzier
M. Salvatore Mascali, Municipal à Mies
M. Lorenzo Merlanti, Municipal de Bassins

Pour la Direction de l'ARAS :

M. Antoine Steiner, Directeur

Pour le Conseil intercommunal :

Mme Isabelle Jaquet, Présidente
Mme Donatella Orzan, Secrétaire

2. Assermentations

Commune de Chavannes-de-Bogis	M. John Tendon	Délégué
Commune de Givrins	Mme Anne-Lise Bally	Déléguée
Commune de Rolle	M. Giorgio Micello	Délégué - Membre du Codir

3. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour modifié est accepté avec une abstention.

4. Approbation du procès-verbal de la séance du 7 novembre 2019

Le procès-verbal est approuvé, à la majorité moins 4 abstentions.

5. Election d'un membre du Comité de Direction

Monsieur Haldimann ayant changé de dicastère, la Commune de Rolle propose M. Micello au Comité de Direction. Mme Jaquet demande s'il y a a d'autres candidatures ? Personne ne se manifestant, il est demandé à M. Micello de se présenter brièvement.

En principe, les votations se font à bulletin secret, compte tenu de la situation, Mme Jaquet demande à l'assemblée si on peut procéder à l'élection à main levée. Les délégués acceptent cette proposition. M. Micello est élu à l'unanimité. Après son assermentation, il prend directement place vers les autres membres du CODIR.

6. Communications du Bureau du Conseil intercommunal

Mme Jaquet n'a pas de communication. Elle rappelle la séance du 5 novembre 2020 à Rolle.

7. Communications du Comité de Direction

Mme Stéphanie Schmutz remercie et félicite M. Micello et lui souhaite la bienvenue au CODIR. Les délégués doivent se poser des questions par rapport à l'aide sociale à Nyon, l'ARAS a-t-elle croulé sous les demandes pendant la pandémie ? Elle passe la parole à Monsieur Steiner qui nous fait une présentation sur la période COVID-19 et sur la réouverture de l'ARAS. La présentation sera envoyée à chaque délégué. Elle ne suscite aucune question.

8. Préavis No 14-20 concernant les comptes 2019

Mme Stéphanie Schmutz donne connaissance des conclusions du préavis du CODIR.

M. Menoud lit les conclusions du rapport de la Commission de gestion qui sont identiques à celles du préavis.

Mme Jaquet ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, elle clot la discussion.

Les comptes 2019 ne suscitant aucun commentaire, il est procédé au vote.

Après vote, le Conseil intercommunal de l'ARAS décide à la majorité

d'accepter les comptes 2019 de l'ARAS du District de Nyon concernant :

- le compte 710 – frais de fonctionnement du CSR :
 - de prendre note de la couverture du déficit de CHF 111'198.00 par prélèvement au fonds de réserve « égalisation du résultat », conformément à la directive cantonale en la matière.
- le compte 711 – Autorités et Administration de l'ARAS :
 - de restituer aux communes l'excédent de recettes de CHF 15'114.00, par déduction sur le solde dû par les communes sur la participation aux charges 2020, ceci à raison de CHF 0,15/habitant,

- d'attribuer le solde de CHF 3'427.00 au Fonds de Réserve de l'Association
- le compte 712 – Subventions régionales versées par l'ARAS :
 - de restituer aux communes l'excédent de recettes de CHF 55'418.00, par déduction sur le solde dû par les communes sur la participation aux charges 2020, ceci à raison de CHF 0,55/habitant,
 - d'attribuer le solde de CHF 4'256.00 au Fonds de Réserve de l'Association.
- le compte 720 – frais de fonctionnement des AAS :
 - de restituer aux communes l'excédent de recettes de CHF 267'016.00, par déduction sur le solde dû par les communes sur la participation aux charges 2020, ceci à raison de CHF 2.65/habitant,
 - d'attribuer le solde de CHF 3'801.00 au Fonds de Réserve de l'ARAS.
- de donner décharge à la Commission de gestion pour l'année 2019
- de donner décharge au Comité de direction pour sa gestion de l'année 2019

9. Divers et Propositions individuelles

Aucune proposition

Madame Chantal Landeiro, syndique de Le Vaud, est heureuse de nous accueillir dans cette très belle salle des Cimes et regrette de ne pouvoir partager l'apéro mais mesures sanitaires obligent. La Commune de Le Vaud compte 1350 habitants, c'est une commune forestière. Le zoo de la Garenne qui est sur le territoire a beaucoup souffert pendant cette période de pandémie. Il a besoin de soutien. Elle nous souhaite un bon retour et remercie les membres de l'ARAS.

Mme la Présidente lève la séance à 19h18.

Pour le Conseil intercommunal

La Présidente



Isabelle Jaquet

La Secrétaire



Donatella Orzan